

**DEPARTEMENT DE
L'OISE**

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :

**Délibération
renouvellement de la
convention des hydrants
avec Veolia**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE ROBERVAL**

Séance du 24 février 2026

L'An deux mille vingt-six le 24 février 2026 à
18h30 heures,

Le Conseil **MUNICIPAL** de Roberval, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ
Sylvie DARAS, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian
VAN WETTEREN,

Était absent excusé : Didier HIMPE

Était absent non excusé :
Monsieur Le Maire Michel VERPLAETSE

Secrétaire de séance



M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le
conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**2026/02 - DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION DES HYDRANTS AVEC VEOLIA**

Monsieur Michel SINEAU 1er adjoint au maire informe les membres du conseil municipal, que la convention signée précédemment entre la commune et Véolia, relative aux contrôles des hydrants, arrive à échéance. Il convient de la renouveler.

Véolia a adressé à la commune une nouvelle convention pour une période de 5 ans, à compter de sa date de signature.

L'entretien des 11 hydrants sont à la charge des communes. Les hydrants sont les bouches à incendie. L'entreprise prestataire, Véolia, nous propose le renouvellement de la convention d'entretien pour 5 ans.

Il faut choisir entre 3 options :

PI : Contrôler les poteaux d'incendie : 324.50€ HT/an

- ✓ Le contrôle annuel du fonctionnement des PI
- ✓ Une mesure de débits nul et pression par PI sous 60m³/h
- ✓ Ouverture et graissage des vannes de manœuvre si nécessaire
- ✓ Le débouchage éventuel des purges
- ✓ Nettoyage extérieur des appareils et désherbage des abords immédiats.

P2 : entretenir les poteaux d'incendie : 890.70€ HT/an

- ✓ *Le remplacement éventuel des joints et tiges de manœuvre endommagés,*
- ✓ *Le remplacement des pièces nécessaires au bon fonctionnement des appareils (non compris le nez, la colonne et le capot),*
- ✓ *Remise en peinture des poteaux d'incendie (20% du parc/an)*

P3 : Contrôle, entretien, et renouvellement 1668.70€ HT/an

En complément des prestations P1 et P2

- ✓ *Un engagement de renouvellement d'1/35^e du parc des hydrants par an sur la durée du contrat.*

Le prestataire établira pour chaque option, un rapport annuel comprenant les résultats de la campagne de mesure débit/pression, ainsi que les anomalies constatées durant l'année écoulée, en indiquant les travaux importants de renouvellement à envisager (aux frais de la collectivité si renouvellement souhaité)

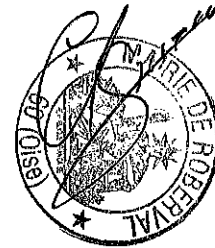
Travaux à la charge de la commune (si P1 ou P2 choisie) selon le barème annexe 1

Après avoir délibéré, le conseil municipal Vote et approuve à l'unanimité la proposition n°P1 proposé par Véolia

D'autoriser M Michel SINEAU 1^{er} adjoint au maire à signer tout document.

Ainsi fait et délibéré à Roberval, le 03 mars 2026
Pour le Maire empêché, par l'article L.2122-17 du CGCT,
le 1^{er} adjoint Michel SINEAU

- **Transmis au représentant de l'Etat le : ...**
- **Publié le : ...**



Acte signé le

Le 1^{er} adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :